

Ouverture Internationale et mobilité dans le monde

Demande de solde de subvention au Conseil Régional pour des voyages pédagogiques à vocation linguistique et culturelle¹

Fiche de procédure à l'attention des écoles primaires, collèges et lycées

Dans le cadre de la convention signée entre le Rectorat et le Conseil Régional de Martinique en 2012 visant la mise en commun des procédures d'instruction des demandes de subvention, les établissements scolaires doivent solliciter le solde de la subvention accordée pour la réalisation de projets de voyages pédagogiques à vocation linguistique et culturelle.

La mise en place de la future « Collectivité Territoriale de Martinique » impose une gestion anticipée de cet appel à projet. **Il est primordial de respecter les délais afin d'obtenir le solde de la subvention accordée** par le Conseil Régional à votre établissement.

Nouveauté

Désormais, vous êtes invité(e) à renseigner en ligne le formulaire dédié afin d'effectuer vos demandes de solde de subvention pour les projets de mobilité « séjours linguistiques et culturels ».

Pour accéder au formulaire veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://ppe.orion.education.fr/martinique/itw/answer/s/ony6ysd71s/k/xfkr6ty3si>

Aide à la candidature

Nous vous conseillons vivement de préparer au préalable votre dossier à l'aide du formulaire pdf en cliquant sur le lien suivant :

https://ppe.orion.education.fr/academie/itw/answer/MeBcRxosk0n_CSypHkJr834deR7cdy3hJThHEd-KcPw

Un tutoriel est à votre disposition pour vous accompagner dans le renseignement du formulaire. Prenez-en connaissance avant de commencer [cliquez ici](#)

[Créer un lien pour le tutoriel](#)

¹ Sources : Voir [documents Région adressée aux lycées en octobre 2013](#)

ATTENTION : le logiciel ne permet l'enregistrement des données qu'en fin de parcours d'où la nécessité impérieuse de renseigner le formulaire en respectant le nombre de mots requis par rubrique ainsi que la taille indiquée des pièces jointes

Il convient de respecter scrupuleusement les conditions définies dans la fiche « Appel à projet Région ».

<http://site.ac-martinique.fr/dareic/wp-content/uploads/2015/03/20150325-APPEL-A-PROJET-REGION.pdf>

Calendrier :

- Ouverture de la campagne : 24 août 2015

- Fermeture de la campagne et date limite de dépôt des dossiers à la DAREIC : **mardi 22 septembre 2015 (minuit heure locale)**.

L'envoi par courrier du dossier ne sera recevable qu'après avoir complété le formulaire en ligne !

Ce dossier doit parvenir obligatoirement en double exemplaire à la DAREIC, qui en transmet un exemplaire à la REGION Service Education après instruction avec une fiche d'accompagnement au plus tard le mardi 22 septembre 2015 à DAREIC, Les Hauts de Terreville Bureau 213, 97233 Schoelcher.

Rappel : Les demandes de subvention adressées directement à la collectivité régionale sans respecter la procédure indiquée par les deux parties (Région et Rectorat) ne pourront faire l'objet d'aucun traitement.

Conditions d'attribution de solde de la subvention et modalités de soumission des dossiers :

Le formulaire en ligne devra être :

- Renseigné correctement et de manière exhaustive
- Imprimé et envoyé en double exemplaire à la DAREIC comprenant les pièces et informations suivantes :

PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SOLDE

-
- Nom de l'établissement :
- Nom du Proviseur
- Nom de la personne en charge du dossier
- Adresse :
- N° de tél.
- E-mail :
- N° de fax :
- N° SIRET et Code APE
- Coordonnées bancaires

1 - Joindre la "lettre de couverture" adressée au Président de Région

2 - Bilan pédagogique : rappeler le contexte, présenter les aspects pédagogiques d'ordre professionnel, économique, linguistique, culturel, historique ainsi que le programme des activités réalisées.

Fournir un article illustré rendant compte de la mobilité (Présentation avec des photos et avis des élèves) en suivant la fiche procédure jointe sur la rédaction d'un article: cliquez ici : http://site.ac-martinique.fr/dareic/?attachment_id=3582 . Pour le transfert de fichiers lourds à titre indicatif, vous pouvez avoir recours un outil simple comme wetransfer à <https://www.wetransfer.com/>

3 - Liste des élèves présents et âge par classe et par destination

- (données à fournir : filles, garçon, destination, classe, type d'hébergement, dates du séjour)
- Si l'établissement a candidaté à un programme européen et reçu des aides, fournir les pièces justificatives indiquant le montant reçu et les conditions de versement.

4 - Bilan financier

Dépenses et recettes présentées en équilibre faisant apparaître la subvention de la Région et la participation réelle des autres financeurs. Ce bilan financier doit être **obligatoirement** signé conjointement par l'agent comptable et le chef d'établissement.

5 - Déclaration sur l'honneur du chef d'établissement

« Je soussigné avoir pris connaissance du fait qu'en cas de fausses déclarations ou d'annulation du projet, l'administration se réserve le droit de demander le reversement de la subvention perçue. Date et signature »

6 - Copie du courrier envoyé aux familles les informant de l'aide allouée par la Région"

7 - RIB de l'établissement